



Trophées de l'agriculture durable, jusqu'au 17 mai pour concourir

mardi 16 avril 2013, par [lpe](#)

Le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt lance, avec le soutien financier du Crédit Agricole, la 5ème édition des Trophées de l'Agriculture Durable.

Ceux-ci distinguent des démarches innovantes individuelles ou collectives, abouties, réussies, exemplaires en matières environnementale, économique et sociale.

Cette année, les démarches à caractère agro-écologique seront particulièrement appréciées. Elles sont, en effet, les témoins réussis d'une agriculture doublement performante économiquement et écologiquement, qui s'appuie sur les ressources de la nature tout en les préservant.

A l'instar des années précédentes, les Trophées de l'Agriculture Durable décerneront 2 grands prix :

- le prix de la catégorie « exploitants » qui récompense un agriculteur ou un groupe d'agriculteurs,
- le prix de la catégorie « structures » qui distingue l'action d'une structure (association, coopérative, chambre d'agriculture...) dont la vocation est d'accompagner les agriculteurs.

Chaque catégorie est dotée d'un prix de 8 000 € récompensant les lauréats nationaux.

Cette année, les Trophées de l'Agriculture Durable innoveront avec la mise en place de 3 nouveaux prix décernés au niveau national :

- le prix spécial de la démarche collective, de 4 000 €, qui récompensera un projet agricole collectif,
- le « coup de cœur des lycéens » décerné par un jury de lycéens agricoles sensibilisés à l'agro-écologie,
- le « coup de cœur du public » décerné par le public via le site du ministère : www.agriculture.gouv.fr.

Pour participer aux Trophées de l'Agriculture Durable, le dossier de candidature doit être déposé au plus tard le 17 mai 2013 à la DRAAF Poitou-Charentes

A l'attention de Sylvain BLONDEAU

15 rue Arthur RANC CS 40537

86020 POITIERS CEDEX

Les dossiers de candidature et le règlement du concours sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/>

Le déroulement du concours se réalise en 2 phases de sélection avec un premier jury régional qui délibérera au plus tard le 7 juin 2013. Les dossiers ainsi retenus au plan régional seront ensuite soumis au jury national qui désignera les lauréats en octobre 2013.